

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 90 (1954)
Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

LIVRET

De tous côtés on nous demande de donner des lectures de l'Éducateur. Nous céderons la brochure sur le livre de la Commission de l'Éducateur. Une même personne ne pourra recevoir plus de deux livres.

Commande : Par bulletin de versement (Comptes IV 5647) le prix de la commande est de 100 francs. Les livrets sont envoyés immédiatement.

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Nous désirons votre verdict!

Nous mettons à la disposition des lecteurs de l'« Educateur » un nombre limité de stylos STANDARD au prix dérisoire de

Fr. 5.—

à la condition de recevoir, après un mois d'usage, leur verdict sur les principaux avantages de ce stylo :

Bec ultra solide, avec pointes osmiridium de grande durée, livrés dans toutes les largeurs, d'extra souple à extra dure.

Remplissage intégral en quelques secondes.

Étanchéité absolue.

Pratiquement incassable.

Niveau d'encre visible.

Parfait écoulement de l'encre grâce à un conduit perfectionné.

Garantie libérale avec chaque stylo, puisque votre stylo, après des années d'usage, écrira aussi bien qu'au premier jour.

Livrable en deux modèles :

Pour messieurs, avec une très grande capacité d'encre.

Pour dames, forme élégante et grande capacité d'encre.

Nous nous réservons le droit d'utiliser votre verdict pour notre publicité, mais nous ne publierons pas votre nom sans votre autorisation écrite. Ainsi le grand public appréciera rapidement les qualités remarquables du stylo STANDARD. Envoyez donc le coupon ci-dessous dans les 5 jours et vous recevrez votre stylo prêt à l'usage, car nous l'expédions **rempli d'encre** pour mieux vous prouver sa parfaite construction.

Une même personne ne pourra recevoir plus de deux pièces.

Si vous n'êtes pas satisfait 100%, le prix de ce stylo, plus vos frais de retour vous seront remboursés immédiatement.

BON A DETACHER

et à envoyer, sous enveloppe ouverte, affranchie à 5 ct., à **STYLOS STANDARD, MORGES.**

Veuillez m'adresser 1—2 stylos STANDARD contre remboursement. Après un mois d'usage, je vous écrirai mon opinion sur mon stylo. Si je ne suis pas entièrement satisfait, vous vous engagez à rembourser le montant payé plus mes frais de retour.

Modèle pour homme — Modèle pour dame
(Pointe: fine, moyenne, large, dure, souple.)

(Souligner ce que vous désirez.)

Nom :

Adresse :



EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Téléférique Champéry-Planachaux. — Livret-souvenir du XV^e Congrès. — Concours du Congrès. — Courrier de l'Unesco. — Collection Unesco. — **Vaud :** Convocation. — Postes au concours. — Un nouvel inspecteur scolaire. — Flatteuse nomination. — Nouvelle loi sur l'enseignement primaire. — Maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine. — Une bonne nouvelle pour les petits. — Baulmes. — Groupe de travail S.P.V. — Guide de dessin. — Cours de chefs d'excursions. — Nécrologie : † E. Briod. — **Genève :** Baskett Ball. — **Neuchâtel :** Chez nos membres. — Une réunion intéressante. — Université populaire. — **Jura bernois :** Dans nos écoles. — Nécrologie : † Germaine Piller. — A la Commission des moyens d'enseignement. — **Communiqué :** Stage pour éducateurs. — Pour les sportifs. — La situation de l'enfance et de l'adolescence en Tunisie (suite).

PARTIE PÉDAGOGIQUE : André Chabloz : † Ernest Briod. — Travaux à domicile : Résultats de l'enquête auprès du corps enseignant. — Avez-vous lu? : Les études pédagogiques de 1953.

Partie corporative

TÉLÉFÉRIQUE CHAMPÉRY-PLANACHAUX S.A.

La direction nous informe que le billet du dimanche, valable en semaine pour montée seule en aller et retour, sur présentation de la carte SPR, a été porté de 2 fr. 50 à 2 fr. 80.

Le trésorier SPR.

LIVRET — SOUVENIR DU XXVIII^e CONGRÈS

De tous côtés on nous demande la brochure du congrès pour l'offrir. Pour donner suite à ce vœu, nous avons le plaisir d'informer les lecteurs de « l'Éducateur » qu'il nous en reste un petit solde et que nous céderons la brochure au prix de fr. 1,50 jusqu'à concurrence du stock disponible.

Commande : Par bulletin de versement au compte de chèques postaux IV 5647 (Commission de Presse et de publicité du 28^e congrès SPR).

COMMISSION DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ DU CONGRÈS

NOTRE CONCOURS

Nonante personnes ont pris part au concours que nous avons organisé pour intéresser nos lecteurs à la partie publicitaire. Beaucoup d'autres, nous le savons, se sont intéressées à notre initiative, ont cherché la solution de nos 13 questions... et ont renoncé à nous envoyer leurs solutions. Félicitations à tous ceux qui ont eu le courage d'aller jusqu'au bout en nous communiquant leurs résultats.

Pour l'appréciation des travaux, notre commission a prié M. Xavier Zürcher, vice-président du Comité d'organisation du Congrès et président de la section de Neuchâtel de la SPN, de se joindre à elle. Le

jury ainsi constitué s'est réuni le 2 juillet 1954. Son travail a été des plus consciencieux et des plus objectifs. On n'a pas hésité à consulter le spécialiste quand c'était nécessaire (ornithologue par exemple.)

Un seul critère a dirigé les décisions du jury : le concours se rapportant aux annonces, les réponses devaient être cherchées dans les annonces seulement, abstraction faite de tout apport extérieur. Pour cette raison, il a considéré que la seule réponse exacte au numéro 9 est : **30 minutes** (voir page 79) et que ce qui aide l'intelligence c'est **une bonne vue !** (page 26).

Voici au demeurant les réponses à nos 13 questions :

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU CONCOURS

NOTRE CONCOURS

Amis lecteurs,

Vous aurez peut-être la chance de gagner l'un des beaux lots qui récompenseront au minimum 20 travaux.

Commencez par lire attentivement les annonces de notre brochure, puis remplissez le questionnaire ci-dessous et adressez-le, jusqu'au 25 juin 1954, à

Monsieur Paul von Allmen
Cassardes 13, Neuchâtel

Un tirage au sort désignera, s'il y a lieu, les 20 gagnants dont la liste paraîtra en juillet dans l' *Educateur*.

Au travail et bonne chance !

QUESTIONNAIRE

- | | |
|---|-----------|
| 1. A quelle page parle-t-on de la Chine, de l'Egypte, de la Paix, de la Guerre, du Paradis ? | 133 |
| 2. La bouche la plus largement ouverte est à la page | 144 |
| 3. En additionnant les nombres de cette page, vous trouvez 6.000.104. Quelle est cette page ? | 59 |
| 4. Dans une de nos annonces, trois tours sont représentées par une lettre. Laquelle ? | W (p. 20) |
| 5. A quelle page se trouve un instrument utilisé par l'horloger ? | 22 |
| 6. Quels animaux figurent dans nos annonces ? | |
| 1. le lynx (p. 22) | |
| 2. harle ou grèbe (p. 79) | |
| 3. deux mésanges (p. 141) | |
| 4. animaux divers figurant dans les hiéroglyphes (p. 137). | |
| 7. Quatre noms de maisons de commerce commencent par la lettre « R » à la page | 26 |
| 8. Quelle page Champollion aurait-il lue plus facilement que nous ? | 137 |

9. En combien de temps se rend-on de Neuchâtel à
Chaumont en tramway et funiculaire ? 30 min. (p. 79)
10. Quelle est la page la plus à la page ? 140
11. Qu'est-ce qui aide l'intelligence ? une bonne vue (p. 26)
12. Ils tiennent une plume d'oie, une brosse à dents,
un écriteau, le bras levé, des oiseaux, un verre, les
yeux baissés. De qui s'agit-il ? d'enfants
13. Le même numéro de téléphone figure dans deux
annonces différentes. Quel est ce numéro ? 5 74 28

Les personnes suivantes dont les réponses sont exactes recevront un prix*, ou l'auront déjà reçu quand ces lignes paraîtront.

Concurrents ayant obtenu 13 points : Arn Pierre, Combremont-le-Petit (Vaud) ; Béboux André, Genève ; Duckert Louis, Bussy-sur-Morges ; Gaillard Marcelle, Lausanne ; Gonin Marie-Louise, Chevroux (Vaud) ; Marguerat Alfred, Oron-la-Ville ; Sénéchaud Jacques, Grens-sur-Nyon.

Concurrents ayant obtenu 12 ³/₄ points : Addor Louise, Buttes ; Aerny Francis, Rivaz (Vaud) ; Brandt Jean-Pierre, La Chaux-de-Fonds ; Crousaz Patrice, Roche (Vaud) ; Delaporte Ellen, Epalinges-sur-Lausanne ; Jenny Gustave, Genève ; Jotterand Benjamin, Morges ; Lador Ivan, Lausanne ; Liniger Madeleine, Neuchâtel ; Monnat René, Vendlincourt ; Morthier Freyda, Dombresson ; Neuenschwander André, Genève (Châtelaine) ; Reymond Robert, Morges ; Rohr Albert, Neuchâtel ; Rouiller Robert, Genève ; Roux Charles, Vers l'Eglise (Vaud) ; Sauer Louis, Penthalaz près Cossonay ; Schneiter Robert, Chailly-sur-Clarens ; Tacheron Jean, Clarens (Montreux) ; Zysset Alfred, Tavannes.

LE COURRIER DE L'UNESCO

Tous les abonnés à l'« Educateur » ont reçu cet été un numéro specimen du « Courrier » de l'UNESCO., cette remarquable publication mensuelle que l'Unesco diffuse en trois langues.

Chacun a donc eu l'occasion d'en apprécier la valeur exceptionnelle au point de vue documentaire et culturel.

Cette revue, créée à l'origine dans le but de fournir au corps enseignant une documentation de valeur, est appréciée aujourd'hui dans tous les milieux. Comme le dit si bien son sous-titre, c'est une « Fenêtre ouverte sur le monde ». Son but est de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations.

Ce n'est pas une entreprise financière, puisque son prix modique : Fr. 3.90 par année, ne couvre pas les frais d'impression. On y trouve des articles d'écrivains fort connus ; le numéro 3 de cette année présentait une étude d'André Siegfried de l'Académie française, conférencier du congrès de Neuchâtel.

* Tous les prix consistent en volumes de la collection « Trésors de mon pays » d'où ont été tirées plusieurs pages de la brochure du Congrès.

Jusqu'à ce jour, le « Courrier » de l'UNESCO était trop peu connu en Suisse. Le but de ces lignes est de recommander aux membres de la S.P.R. de s'y abonner. Le dépositaire pour la Suisse est la Librairie de l'Université, à Fribourg, mais on peut également souscrire un abonnement dans toutes les librairies de la maison PAYOT et Cie qui compte 8 succursales en Suisse romande.

Les collègues qui voudront collaborer à l'action de diffusion du « Courrier » pourront le faire en envoyant au sous-signé une liste des personnes susceptibles de s'intéresser à cette revue. Ces listes seront transmises au service compétent de l'UNESCO qui fera parvenir à toutes les personnes signalées un numéro spécimen. Nous comptons recevoir un grand nombre de listes, car les instituteurs romands qui nous prêteront ainsi leur collaboration s'attireront certainement la gratitude des futurs abonnés.

Le « Courrier » paraît actuellement en anglais, en français et en espagnol.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que la S.P.R. fournira un fort contingent d'abonnés au « Courrier ».

G. Delay. - Fd, Berthoud 9. - Couvet.

COLLECTION UNESCO DE L'ART MONDIAL

Le premier volume de cette collection vient de paraître. Il est publié par la « New York Graphic Society » et s'intitule :

Inde — Peintures des Grottes d'Ajanta

C'est un document d'une haute valeur artistique destiné aux artistes, aux éducateurs, aux étudiants et au public épris d'art et donne des reproductions en couleurs de chefs d'œuvre qui n'étaient connus jusqu'ici que d'une minorité.

Par faveur spéciale, les membres de la Société pédagogique de la Suisse romande peuvent l'obtenir avec une remise de 33 $\frac{1}{3}$ %, soit au prix de 10,50 dollars.

Tous renseignements sont fournis par le dépositaire pour la Suisse : Office du Livre 6, rue du Temple, Fribourg.

G. Delay

VAUD

CONVOCATION

Assemblée extraordinaire des délégués de la S.P.V.

Mercredi 8 septembre 1954, à 14 h. 30, à Lausanne, Restaurant du Grand-Pont (anc. Rest. Bock).

Ordre du jour :

1. Réponse de la S.P.V. à l'enquête relative à la motion Tauxe (statut).
2. Communications du C.C.
3. Propositions des délégués.

Comité central.

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 4 septembre 1954 :

La Tour-de-Peilz : Directeur des écoles. Entrée en fonctions : 1er novembre 1954.

Pour tous renseignements s'adresser au directeur des écoles.

Jusqu'au 8 septembre 1954 :

Le Mont-sur-Lausanne : 2 institutrices primaires. Entrée en fonctions : 1er novembre 1954.

Ne se présenter que sur convocation.

UN NOUVEL INSPECTEUR SCOLAIRE

Le Conseil d'Etat vient de nommer M. **René Mamin**, directeur des Ecoles de La Tour-de-Peilz, au poste de Chef du bureau des fournitures scolaires et inspecteur du 2e arrondissement.

R. Mamin fut instituteur primaire à Boussens (classe à 3 degrés) pendant quatre ans, de 1929 à 1933 puis à La Tour-de-Peilz où il fut successivement maître primaire, maître prim. sup., puis directeur.

La S.P.V. est heureuse de ce choix et félicite chaleureusement R. Mamin de sa nomination. Elle est heureuse de saluer en lui un ancien « Bulletinier » à la plume incisive et un ancien président central dynamique.

Prompt, enthousiaste, sportif, R. Mamin sera, nous en sommes certains, un animateur et un conseiller bienveillant, plein d'humaine compréhension. Sa carrière, son attitude passée, son courage personnel sont les plus sûrs garants de sa réussite future. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans sa nouvelle tâche.

E.B.

FLATTEUSE NOMINATION

Nous avons appris avec plaisir la nomination de notre collègue **Yves Menthonnex**, maître prim. sup. au Sépey, comme professeur au Collège de Payerne. Nous le félicitons sincèrement pour cette promotion et lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions. Y. Menthonney restera d'ailleurs — sur sa demande — membre de la S.P.V.

E.B.

NOUVELLE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La Commission préparatoire extra-parlementaire qui depuis plus de deux ans étudie le projet de Loi préparé par le Conseil d'Etat vient de terminer ses travaux. Nous ne possédons pas encore le projet modifié, tel qu'il est sorti des délibérations de la Commission. Nous voudrions dès maintenant remercier les représentants de la S.P.V. qui ont défendu les intérêts de l'école primaire et du corps enseignant tout au long des nombreuses séances de la Commission : Mlle Yvonne Schalk, Lausanne, MM. Daniel Kohler, Echandens, et Pierre Gudit, Cossonay.

E.B.

ASSOCIATION VAUDOISE
DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

RAPPEL

Assemblée générale annuelle le samedi 11 septembre 1954

à la salle Tissot (Palais de Rumine), à 8 h. 30

- 8 h. 30 Séance administrative ;
- 10 h. 30 Conférence de M. le docteur Paul Tournier de Genève ;
- 12 h. 30 Dîner en commun (Restaurant Métropole) ;
- 14 h. 30 Concert de Negro Spirituals par les « Compagnons du Jourdain ».

Venez très nombreux, à bientôt !

Le Comité.

UNE BONNE NOUVELLE POUR NOS PETITS

Notre collègue, Vio Martin, dont les *Poésies pour Pomme d'Api* sont si appréciées des maîtresses et des mamans, nous donnera cet automne un nouveau petit livre de poèmes enfantins : *Tourne, petit moulin...* Nous avons eu le privilège d'avoir le manuscrit en mains : mon chapeau de plage, le petit chat, l'escargot, en jouant aux billes, le tricycle, la neige, la petite souris, la flamme... titres pris au hasard : autant de délicates et courtes évocations de tout ce qu'aime le petit enfant : plante, animal, jeu, etc. Des pièces plus longues conviendront mieux aux enfants de neuf et dix ans. Rappelons que les maîtres qui souscrivent auprès du Département de l'instruction publique jouissent d'une réduction de prix de ce joli ouvrage.

R. R.

N.B. — Prière de consulter le « Bulletin Officiel » du D.I.P. et C. de avril-mai 1954, p. 7 qui précise que les commandes doivent être adressées au Bureau des Fournitures scolaires, Place de la Cathédrale 4, Lausanne.

E.B.

BAULMES ET ENVIRONS

Gymnastique, jeudi 9 septembre à la cantine de Baulmes :

16 h. 30 précises.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA S.P.V.

Conformément aux annonces faites lors des dernières Assemblées des délégués et générale, un « Groupe de travail » a été créé. Il est composé comme suit :

- Chabloz André, prim. sup., Lausanne,
- Clerc Gabrielle, enf., Baulmes ;
- Courvoisier Daniel, prim., Romanel s/Morges,
- Genton Robert, prim., Chernex s/Montreux,
- Guidoux André, prim., St-Prex,
- Mivelaz James, prim., Echallens,

Mury Berthe, prim., Territet,
 Rod Francis, trav. man., (Assens) Lausanne,
 Soutter Valentine, enf., Lausanne.

Trois séances ont déjà eu lieu. Un programme de travail détaillé a été fixé. Le « Groupe » travaillera en outre au profit de nos représentants au sein de la « Commission pédagogique consultative de l'enseignement primaire ».

E. B.

GUIDE DE DESSIN

Le manuscrit du nouveau « Guide de dessin » étant prêt, le Département a prié le C.C. de désigner pour l'examiner quatre membres du corps enseignant primaire : un maître prim. sup., un maître primaire, une maîtresse primaire, une maîtresse enf.

Les collègues suivants ont été appelés à faire partie de la Commission qui étudiera le projet du nouveau « Guide » et fera des propositions :

Gudit Pierre, maître prim. sup., Cossonay,
 Rouiller Armand, instit., Vullierens,
 Gavillet-Bonjour Yvonne, instit. prim., Vevey,
 Bieler Yvonne, maîtr. s. enf., Pully.

E.B.

COURS DE CHEFS D'EXCURSIONS

La fédération suisse des Auberges de la Jeunesse organise au Rotschuo, entre Vitznau et Gersau, un cours destiné à tous ceux que leur profession met en contact avec les jeunes, que ce soit dans l'enseignement, dans les colonies de vacances, les homes, etc. Instruire ou perfectionner les chefs d'excursions, apporter des directives utiles à ceux qui ont à organiser des camps, des courses d'études, ou toute activité de plein air, c'est le but de ce cours pratique et théorique, qui aura lieu du 5 au 9 octobre. Explorations, carte et boussole, alimentation, hygiène, musique populaire, observation de la nature, contacts et interviews dans la région, forment un programme vraiment attrayant. Inscriptions auprès du secrétaire général, M. Toni Portmann, Rotschuo près Gersau.

P.

NÉCROLOGIE

Ernest Briod. — Mercredi 11 août, en l'église de St-Jean, ont eu lieu les obsèques de cet ancien collègue, qui tout en ayant passé dès 1919 à l'enseignement secondaire, garda un contact étroit avec la Société Pédagogique romande, qu'il présida de 1910 à 1914, et avec l'« Educateur », dont il fut le rédacteur de 1917 à 1920. On n'oubliera pas ses articles vigoureux et incisifs, dans lesquels il exprimait avec courage et clarté le point de vue du corps enseignant, à une époque où l'on n'en tenait pas toujours compte.

Ernest Briod avait obtenu son brevet en 1894, et il enseigna à Fey de 1894 à 1903 ; maître d'allemand aux écoles communales de Lausanne de 1903 à 1919, il fut appelé dès lors à l'Ecole de commerce, où de

nombreux élèves bénéficièrent de son enseignement, qu'il poursuivit jusqu'en 1940. Ces fonctions si absorbantes n'ont pas empêché notre collègue de prendre part à la vie de la cité, et il fit partie dès 1922 du Conseil communal de Lausanne. Comité de la fête nationale, comité des bibliothèques populaires, commission fédérale pour le rétablissement des examens de recrues, commission d'étude pour la loi sur l'enseignement post-scolaire, le défunt a vraiment consacré son existence aux questions d'éducation, apportant dans tous ces problèmes l'autorité du praticien exigeant pour lui-même comme pour autrui, refusant les solutions de facilité. M. Gaston Delay, président de la S.P.R., parlant également au nom de la S.P.V., adressa un dernier adieu et un hommage de reconnaissance au membre d'honneur dont l'influence fut grande. M. le Pasteur Ammann présida le service funèbre, et nombre d'anciens élèves et de collègues du défunt vinrent exprimer leur gratitude et leur sympathie.

A notre tour nous venons assurer Mme Briod-Nicole et sa famille, qui compte d'éminents pédagogues, que le nom et l'œuvre du défunt ne seront pas oubliés en cette terre romande qu'il a aimée et servie avec une inlassable fidélité.

P.

GENÈVE

BASKET-BALL

Il y a une année le groupe de gym UIG-AGMEP inscrivait pour la première fois de son existence une équipe de basket-ball au *championnat corporatif genevois*. Cette équipe était composée de Jean-Jacques Barbier, Jacques Hainaut, Marcel Herbez, Georges Kunz, Louis Magnin, René Mathieu, Roger Matthey, Alfred Mauris, André Neuenchwander, Eric Pierrehumbert, Paul Pulh tombé malade et remplacé par Florent Vogel, Jean Eigenmann.

Ce championnat se disputait en deux tours, soit 6 matches aller et 6 matches retour. Sur ces 12 rencontres, les instituteurs en ont gagné 8 et perdu 4 (avec 333 points marqués et 282 encaissés), ce qui leur a valu la seconde place au classement de leur groupe. En voici d'ailleurs les résultats détaillés :

	Joué	Gagné	Perdu	Nul	Points
1. Hauteville	12	11	1	0	22
2. Instituteurs	12	8	4	0	16
3. Hispano	12	7	5	0	14
Migros	12	7	5	0	14
Sécheron	12	7	5	0	14
6. T.C.S.	12	1	11	0	2
Underwood	12	1	11	0	2

Au terme de cette première année, je tiens à adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui nous ont aidés : au DIP, à l'UIG et à l'AGMEP pour leur appui financier, à MM. Cottet, Perrig et Jeanneret du Comité AGBC pour leur dévouement et leur amabilité, à nos adversaires pour leur esprit sportif, à mes collègues joueurs enfin pour leur camaraderie et leur beau résultat.

Et maintenant, en route pour la saison prochaine ! Plusieurs collègues ayant émis le désir de venir renforcer nos rangs, il est fort probable que nous inscrivions deux équipes. Les délais étant excessivement réduits, je prie instamment ceux que cela intéresse et qui s'engagent à participer à la fois au cours de gym du mardi et au championnat corporatif de s'annoncer jusqu'au 7 septembre à midi, auprès de Jean Eigenmann (Cointrin : tél. 89671, école de Meyrin : 89633.)

Les inscriptions et la formation des équipes seront définitivement mises au net lors d'une brève séance, qui aura lieu le même jour, soit le mardi 7 septembre à 17 h. 30 au XXe siècle (place du Cirque).

Il est indispensable qu'anciens et nouveaux joueurs soient présents à cette réunion.

Diverses informations y seront également données au sujet de la distribution des prix, d'un tournoi du Sécheron-Sports et du championnat 1954-55.

Le coach.

NEUCHÂTEL

CHEZ NOS MEMBRES

Admissions : Bienvenue cordiale à Mlle Françoise Landry, institutrice à Savagnier (SPN - VPOD), à M. André Blaser, instituteur à Valangin, et à Mme Cécile Kuczinska-Sailen, institutrice à Derrière-Pertuis (Chévard-Saint-Martin) (SPN), nouveaux membres de la section de Val-de-Ruz, ainsi qu'à Mlle Yvette Humbert-Droz (Haute-rive), admise dans la S.P.N.-V.P.O.D.

Démissions : Nos meilleurs vœux de bonheur vont à Mlle Jeanne-Marie Grosclaude, à Fleurier, membre du comité de section et suppléante appréciée du délégué au C. C. ainsi qu'à Mlle Yolande Bieller, de la Chaux-de-Fonds, qui se marient.

Mlle Rose Pollen arrive au terme de sa carrière dans la grande cité montagnarde, en exprimant toute la satisfaction et le plaisir qu'elle a trouvés au sein de la S. P.

Mlle Mathilde Sauser, institutrice dans la même ville, démissionne aussi. Elle fut un membre extrêmement dévoué et attaché à la société. On se souvient de son beau talent de comédienne qui fut si souvent mis à contribution au temps des soirées annuelles de la section.

Mlle Madeleine Gerber, institutrice au Locle, fréquemment malade au cours de ces dernières années, a dû abandonner la tâche après 32 ans de services consciencieux. Nous souhaitons que ce repos prématuré lui apporte une amélioration sensible de sa santé.

W. G.

UNE RÉUNION INTÉRESSANTE

Le Congrès de Neuchâtel s'est occupé de la collaboration des autorités scolaires avec le Corps enseignant. Si le rapport a fourni des suggestions et émis des vœux pertinents, il n'a pas méconnu tout ce qui a été tenté ou réalisé déjà dans ce domaine. Il nous paraît cependant indiqué de mentionner une initiative qu'a prise depuis quelques années le président de la Commission scolaire de Couvet en convoquant tous les

membres de cette autorité locale, simultanément avec les dames inspectrices et le Corps enseignant, à un souper de campagne, à la Nouvelle-Censière. Saurait-on trouver formule plus sympathique ?

Cette année, la dite assemblée avait le privilège d'entendre M. Clottu, conseiller d'Etat, faire l'exposé de la situation scolaire présente. Il fut question de la pénurie du personnel, de la nécessité d'avoir à faire appel à une centaine de maîtres et maîtresses auxiliaires (retraités, femmes mariées, C.E. de cantons voisins : Valais, Fribourg, Berne). La carence, due partiellement à l'augmentation du nombre des élèves, sera plus ou moins atténuée par la diminution des naissances bientôt sensible. Si, comme chez les Vaudois, les femmes mariées avaient le droit d'enseigner, on disposerait d'un moyen de pallier la pénurie dans une certaine mesure. On se demande s'il ne serait pas opportun d'inclure cette faculté dans la loi.

Les remarques qui figuraient dans le rapport des inspecteurs ayant trait au discrédit dont souffre la neuvième année dans les villes de la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel de même qu'aux difficultés de recrutement des maîtresses ménagères, ont été également soulevées par M. Clottu.

On juge de l'avantage qui peut résulter de tels contacts. L'autorité supérieure peut ainsi, par la voie de la compréhension et par la persuasion, faire partager ses préoccupations à ses subordonnés. Voilà une intelligente et utile collaboration !

W. G.

UNIVERSITE POPULAIRE

L'enquête sur le choix des cours est terminée. Elle s'est faite séparément pour le Haut et le Bas, et a donné lieu à la rédaction de deux rapports, le premier de M. le Dr Berger du Technicum neuchâtelois, le second de M. Bessard, technicien en publicité. C'est dire le soin qui a été mis à les établir et l'intelligence qui a présidé au dépouillement des réponses et aux conclusions s'en dégageant.

580 bulletins sont rentrés dans la région du Vignoble et des vallées et 568 dans les Montagnes. Le Locle a montré proportionnellement un plus grand intérêt à l'U. P. qu'ailleurs.

La propagande a été tout à fait objective partout. Les réponses présentent une remarquable analogie qui permettra d'orienter très nettement les organisateurs.

Les milieux agricoles et viticoles se sont désintéressés à vrai dire absolument de l'U.P. L'éloignement des centres, la fatigue des travaux de la terre, le manque de temps et de goût pour l'étude en sont vraisemblablement les causes.

Les cours les plus demandés sont ceux de culture générale, les mêmes dans les deux régions. Le choix sera très aisé, bien qu'il ne faille pas accorder une valeur absolue à une enquête qui n'a pas atteint chacun. Peut-être aussi que beaucoup de personnes s'inscriront aux cours alors qu'elles n'avaient pas renvoyé leur formule remplie. Il est à noter le peu de faveur qu'ont eu les sciences précises, mathématiques et histoire naturelle. On pense qu'il ne faudra cependant point les laisser

de côté. Au moment de l'organisation effective des cours, elles pourront trouver des amateurs, chez les spécialistes notamment.

L'U. P. sera donc bientôt sur pied. Le dévouement extrême qu'ont apporté les membres du comité provisoire aux travaux préliminaires font bien augurer de la réalisation pratique de cette belle initiative.

W. G.

JURA BERNOIS

DANS NOS ÉCOLES

Au début du mois d'août, notre collègue **M. Albin Wermeille**, maître à l'école primaire du chef-lieu franc-montagnard, a fêté ses 40 années d'enseignement, au cours d'une cérémonie qui manifestait la reconnaissance des autorités et de la population. Nos félicitations !

Obtiennent leur retraite l'automne prochain :

M. Albin Rérat, après 44 ans d'activité féconde au poste de la classe supérieure d'Asuel, et **M. Louis Chapatte**, aux Bois, avec 45 ans d'enseignement, dont 16 aux Emibois.

Au progymnase français de Bienne, c'est le directeur, **M. Georges Bessire**, qui se retire. Il aura, lui aussi, passé toute sa carrière, soit 42 ans, dans le même établissement, auquel, comme maître et comme directeur très compétent et énergique, il aura rendu de grands services.

A eux tous vont notre respect et nos vœux d'heureuse retraite.

M. Marcel Joray étant démissionnaire, la commission de l'école secondaire française des jeunes filles de Bienne a nommé, en qualité de directeur de l'établissement, **M. Jean-Paul Pellaton**, qui y enseignait les disciplines littéraires depuis l'année dernière. Succès mérité d'un collègue qui se fait apprécier autant dans son enseignement que par sa prometteuse contribution aux Lettres jurassiennes.

D'autre part, **M. Henri Reber**, à Reconvilier, qui a été 5 années durant le dévoué correspondant jurassien à l'« Educateur », a été appelé à diriger le Foyer d'éducation pour jeunes filles « Beau-Site », à Lovresse, où il succédera à **M. Léon Membrez**, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à ces deux collègues nos plus vives félicitations et leur souhaitons pleine réussite dans leur tâche nouvelle.

NÉCROLOGIE

Au début des grandes vacances, il y a trois semaines, nous conduisions à sa dernière demeure une collègue émérite, en la personne de Mademoiselle **Germaine Piller**, institutrice à Courtemaîche. La mort, qui la fauche à 58 ans, ne lui aura laissé le temps ni d'achever sa carrière, ni de jouir d'un repos qu'elle eût mérité pleinement.

Malgré les départs en vacances, nombreux ont été les collègues et les amis qui ont tenu à lui rendre hommage. N'était-elle pas une fidèle participante à toutes nos assemblées, où elle apportait son optimisme enjoué, ses propos reconfortants et l'exemple jamais en défaut d'une vie noblement consacrée à sa tâche obscure ? Qu'elle repose en paix !

A LA COMMISSION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

« L'Ecole bernoise » du 21 août publie un communiqué de la Commission jurassienne des moyens d'enseignement, auquel nous pensons bien faire de rendre attentifs les maîtres et maîtresses du cours moyen.

Il s'agit de la nouvelle édition du manuel « Géographie du canton de Berne », de M. F. Reusser. Les remarques, suggestions et vœux concernant cette nouvelle édition sont à adresser jusqu'à **fin septembre** à l'inspecteur d'arrondissement.

Avis aux nombreux collègues qui utilisent ce manuel !

COMMUNIQUÉ

STAGE POUR EDUCATEURS ET INSTITUTEURS DES CLASSES DE FIN DE SCOLARITÉ

Le deuxième stage pour instituteurs et éducateurs d'adolescents et adolescentes, établi par l'Association suisse des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, aura lieu du lundi 20 au jeudi 30 septembre à la Maison d'éducation de Vennes sur Lausanne, sous la direction de M. Marcel Monnier, chef-instructeur des Centres d'entraînement français.

Le stage a pour but, à l'aide de matières peu coûteuses et de techniques simples, d'appliquer des méthodes qui créent l'ambiance appropriée aux besoins des adolescents, et facilitent leur éducation. Il est destiné aux moniteurs des camps d'adolescents, au personnel des maisons d'éducation et des foyers pour la jeunesse, aux instituteurs des classes primaires de fin de scolarité.

Le prix du stage est de fr. 80.—, pension comprise. Les instituteurs des classes de fin de scolarité peuvent bénéficier, dans plusieurs cantons, d'une subvention des autorités cantonales et municipales.

Pour tous renseignements concernant le stage, prière de s'adresser à M. Laravoire, inspecteur des écoles, président de l'Association suisse des Centres d'entraînement, rue Calvin 11, Genève.

POUR LES SPORTIFS

L'Œuvre des Lectures pour la Jeunesse a publié une intéressante brochure sur le football. L'auteur, M. Roger Quinche, maître de sports y décrit avec dessins et photos à l'appui toute une gamme d'exercices propres à former un bon footballeur. De plus il donne aux jeunes quelques préceptes utiles quant à l'esprit qui doit régner dans la pratique de ce jeu.

La lecture de cette brochure est à recommander à tous les jeunes qui s'intéressent au football, même s'ils se bornent à regarder jouer.

Comme les autres brochures de l'O.S.L., « Nous jouons au football » s'achète au prix de 50 cts. dans les classes, ou peut être commandée au centre de vente O.S.L., Lausanne Beau-Séjour 8.

A. Schlageter-Clavel

LA SITUATION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE EN TUNISIE (suite)

Problème de la langue d'enseignement.

Les collègues français sont, dans leur grande majorité, opposés ou fort perplexes au sujet de l'augmentation des heures d'arabe dans les écoles publiques. Actuellement, dans les écoles franco-arabes, le système appliqué comporte 20 heures hebdomadaires en français et dix heures en arabe. L'enseignement en arabe comprend l'étude de la langue, l'enseignement religieux.

On expérimente dans de nombreuses classes une autre répartition : 15 heures de français et 15 heures d'arabe en ajoutant l'enseignement du calcul et des sciences aux heures d'arabe.

Les arguments invoqués contre ce dernier système sont les suivants :

- la langue tunisienne est fort différente de l'arabe littéraire et l'enfant éprouve de grosses difficultés à assimiler une langue qu'il n'emploie pas dans la vie courante, qui est impropre à l'expression de la pensée moderne et particulièrement à la pensée scientifique ;
- l'arabe n'apporte pas les éléments d'émancipation de l'esprit au même degré que le français et les enfants eux-mêmes préfèrent l'enseignement en français ;
- les maîtres d'arabe sont souvent mal préparés pédagogiquement, leur enseignement manque de vie et tend trop volontiers à la seule mémorisation ;
- l'étude de l'arabe ne peut conduire aux études supérieures dans l'état actuel du système scolaire en Tunisie ;
- en tout état de cause, l'enseignement donné moitié en français, moitié en arabe, oblige les jeunes enfants à un effort trop considérable et retarde leur développement intellectuel en créant beaucoup de confusion chez les élèves peu doués surtout.

Enseignement technique.

Cet enseignement marque un développement très considérable et atteint actuellement 12 000 élèves. Après des débuts difficiles, il semble que la population a compris les avantages qu'il est possible d'en retirer et les demandes d'entrée se multiplient.

Les élèves y sont reçus après la fin des études primaires, généralement à 14 ans, et suivent 3 à 4 ans de cours dans diverses sections de leur choix : mécanique, électricité, forge, imprimerie, maçonnerie, reliure, teinture de tissus.

Les maîtres viennent de France, mais on commence à en former dans le pays.

Des centres de formation professionnelle, quelques-uns avec internat, ont été ouverts dans de nombreuses cités pour répondre au désir des jeunes de s'initier à un métier.

Cependant, un peu partout, les maîtres se plaignent du niveau trop bas d'instruction des élèves et attribuent cette situation au fait que tous les bons élèves veulent passer dans le second degré et ne considèrent l'entrée dans la technique que comme un pis-aller et un moyen d'obtenir une place de fonctionnaire.

D'autre part, on constate chez la majorité des Tunisiens, une fuite devant l'effort physique et un défaut de persévérance dans le travail.

Pour les jeunes sortant du technique, le manque de débouchés se fait cruellement sentir et il est très fréquent qu'ils ne trouvent pas de situation dans la spécialité qui leur a été enseignée.

La plupart d'entre eux se fixent dans les villes, ne trouvant pas l'occasion d'exercer leur métier dans le bled où pourtant les techniciens font défaut, parce qu'ils ne possèdent pas le capital nécessaire pour s'établir.

Bien des collègues se demandent si l'évolution rapide de l'enseignement technique n'a pas dépassé le développement économique de la nation.

Service médico-scolaire.

La situation dans ce domaine est fort variable. Il y a des centres bien équipés dans les grandes villes, ailleurs un médecin est responsable du service, ailleurs encore, dans les campagnes, c'est à une mission médicale itinérante qu'il appartient de visiter les classes.

Partout, cependant, on estime que le service médico-scolaire est insuffisant : soit que le personnel à disposition soit surchargé, soit que le médecin ne fasse pas son travail, soit que les missions passent trop rarement. Souvent il est impossible d'assurer des soins suivis faute d'infirmier et il existe des collègues qui n'ont jamais vu un médecin dans leur classe.

On relève le fait que s'il y a pléthore de médecins dans les grandes villes, ceux-ci font défaut dans les campagnes.

A Tunis même, où l'organisation médicale est assez poussée, il n'y a qu'un infirmier pour 3000 élèves et les collègues se plaignent de n'avoir aucun contact avec les médecins scolaires. Le service dentaire scolaire de la ville ne se charge que des extractions.

III. Mouvements de jeunesse et éducation des adultes

Il existe des organisations nombreuses, tant laïques que musulmanes, catholiques, protestantes et israélites qui sont subsidiées par le gouvernement. Mais la plupart d'entre elles ne groupent que quelques centaines de membres, les plus importantes étant :

Francs et franchises camarades	2000 membres
Auberges de Jeunesse	2800
Eclaireurs musulmans	3000
Eclaireurs de France	1000

Le gouvernement encourage l'œuvre des **colonies de vacances**, mais les demandes de places dépassent les disponibilités des locaux dont

certaines n'offrent d'ailleurs pas toutes les conditions hygiéniques et pratiques désirables. C'est ainsi qu'en 1951 on n'a pu accepter que un enfant sur trois qui se présentaient (5000 environ ont bénéficié d'un séjour de vacances).

Pour faire face aux besoins, il faudrait que le gouvernement consente à accorder une aide financière plus considérable. Un plan financier établi en 1951 pour une période de 5 ans envisageait, pour les seules constructions estimées indispensables, un investissement de 210 millions de francs.

A titre d'indication sur les milieux atteints par l'œuvre, relevons qu'en 1950 le 50 % des enfants admis étaient porteur d'un certificat d'indigence.

Les patronages des Francs et Franches camarades accueillent, à Tunis, les enfants durant les demi-journées libres de classe, mais le nombre des bénéficiaires demeure sans proportion avec les besoins réels.

Un centre de formation de cadres pour les mouvements de jeunesse a été établi en 1951 et a groupé plus de 1000 moniteurs, dont 50 % de Tunisiens. Mais, dès 1952, les mouvements de jeunesse tunisiens ayant été interdits, les effectifs sont tombés et aucun Musulman ne s'est présenté.

Education des adultes. Il n'est fait ici mention que d'une expérience tentée, sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique, par M. Enabli, un Tunisien.

Une équipe formée d'un instituteur et d'un chauffeur et disposant d'un camion, a parcouru le pays, visitant surtout les villages avec des films sanitaires et agricoles. Les séances de projection étaient suivies de discussion avec les assistants.

L'expérience a démontré qu'il était insuffisant de passer. Il faut, pour obtenir des résultats utiles, pouvoir demeurer sur place, et aider pratiquement la population, encourager les initiatives intéressantes.

On cite le cas d'une tribu entreprenant le forage d'un puits et trouvant, à 50 mètres de profondeur, de l'eau salée. Le travail est continué par un technicien qui trouve l'eau douce à 60 m. Il faudrait pouvoir maçonner les parois pour éliminer les infiltrations d'eau salée. Mais personne ne peut entreprendre ce travail et le puits est abandonné.

Il faudrait diviser le pays en secteurs, attribuer à chacun d'eux une équipe dirigée par une personnalité parfaitement au courant de la langue et des besoins du pays et disposant d'un personnel technique minimum et d'un médecin.

IV. Visites d'écoles

Il est certain qu'un effort considérable a été réalisé au cours de ces dernières années dans le domaine des constructions scolaires. La commission a pu visiter plusieurs écoles récemment bâties ou même en construction et en a admiré le goût, la qualité et les commodités pratiques. Il n'est pas exagéré de dire que dans bien des villages, la maison d'école est la plus belle.

On est de même frappé en constatant combien les élèves des classes franco-arabes sont presque toujours mieux vêtus et mieux soignés que leurs camarades rencontrés dans la rue. Il y a là un effort d'éducation très remarquable qui souligne le rôle de l'école et l'action bienfaisante du corps enseignant.

Les classes sont partout bien remplies et les effectifs de 60 élèves sont fréquents.

Les élèves manifestent beaucoup d'intérêt et leurs progrès en lecture française par exemple sont étonnants, si l'on songe que c'est une langue étrangère qu'ils ne parlent qu'en classe.

Il faut relever que les maîtres français ne s'adressent jamais à leurs élèves en arabe et que d'ailleurs fort peu en seraient capables.

Il est manifeste que les classes tenues par des enseignants français sont plus vivantes que celles de leurs collègues musulmans.

Dans l'arrondissement scolaire du Kef, plus du 50 % du corps enseignant est formé de maîtres tunisiens. Si parmi les enseignants français les dames dominent, il faut relever qu'il est rare de trouver, en dehors de Tunis, des institutrices tunisiennes, celles-ci ne voulant ou ne pouvant pas s'éloigner de leur famille.

Certaines écoles reçoivent des enfants venant de fort loin et comportent un internat, parfois une cantine. La pension maximum pour un internat primaire est de 4500 à 5000 francs par mois, de 5600 francs pour un internat de Cours complémentaire.

Dans une école à Souk-el-Arba, on nous signale que la cantine n'a pu accueillir que 68 enfants sur 120 et que les 20 francs alloués par repas ne permettent pas de préparer une nourriture suffisante.

Ecoles normales de Tunis.

Le recrutement du corps enseignant primaire de Tunisie est actuellement assuré de la manière suivante :

- par les enseignants venant de la métropole,
- par les enseignants formés dans les Ecoles normales de Tunis,
- par des jeunes gens en possession du baccalauréat ou sortant de la Grande Mosquée qui souvent n'ont pas de préparation professionnelle pédagogique.

Les deux Ecoles normales de Tunis, une de jeunes filles, une de jeunes gens forment chaque année environ 50 institutrices et 80 instituteurs.

L'E. N. de filles comprend une section française et une section musulmane, l'E. N. de garçons une section française, une section bilingue et une section unilingue.

Les rapports entre élèves français et indigènes sont cordiaux, sans pourtant qu'il y ait pénétration réelle.

Les études sont normalement d'une durée de 4 ans après la sortie de l'enseignement secondaire ou des cours complémentaires.

A l'E. N. de filles, l'âge d'entrée moyen est de 18 ans pour les jeunes Françaises mais on constate, comme dans tous les établissements

secondaires, que les Tunisiens subissent d'assez gros retards dans leurs études du fait de l'obligation de passer les examens en français.

Les E. N. ne peuvent assurer la formation d'un nombre suffisant d'enseignants et cette situation devient grave. (A suivre.)

POUR CINQUANTE FRANCS FRANÇAIS
UN DICTIONNAIRE POUR CHAQUE ÉLÈVE

Commandez l'Ortho-Dico C.E.L.

On connaît les inconvénients des dictionnaires ordinaires dont nous voudrions pourtant rendre l'emploi familier aux enfants : ils comportent une débauche de mots barbares dont l'enfant n'aura jamais à se préoccuper, et les définitions apportées sont toujours d'une indigence regrettable.

L'enfant a besoin de connaître l'orthographe correcte des mots qui sont de son vocabulaire courant, et dont il connaît d'ordinaire ou devine le sens. **L'ortho-Dico C.E.L.** lui en donne la possibilité.

Un petit coup de pouce sur l'index : le mot cherché est là sous vos yeux, avec ses variantes.

L'orthographe correcte est désormais à notre portée.

Ce beau numéro spécial de la collection Bibliothèque de Travail comporte plus de 6.000 mots.

Il a été réalisé par la collaboration attentive et dévouée de nombreuses équipes de l'Institut Coopératif de l'École Moderne.

A chaque élève son **Ortho-Dico C.E.L.**

Passez commande. — Remise 5 % par commande de 25 minimum, avec 10 % en sus pour paiement comptant :

COOPÉRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT LAÏC — CANNES

Un pays où les citoyennes sont privées du droit de vote, mais où l'on ne peut guère voyager le dimanche soir sans rencontrer des civils ou des soldats ivres, est-il vraiment démocratique et complètement civilisé ?

E. Privat, professeur à l'Université.

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole : 13 septembre 1954 à 14 h. Durée: 3-6 mois ou plus.

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES fabriquées en pays romand :

La Timbale

Yverdon et Fribourg



Sandoz-Gallet S.A.

Nyon

PATES

Sargal

avec

Chèques SILVA

« Pâtes de Rolle »

Rolle



La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène
maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille
expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

Age d'admission: 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

Travail assuré par l'Ecole

Tricotages
et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DEBOURG
LAUSANNE

Envois à choix

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant

★

Un bon vin
et des spécialités au fromage

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

Partie pédagogique

† ERNEST BRIOD

Pendant les vacances, nous est parvenue la triste nouvelle de la mort de M. Ernest Briod, ancien rédacteur de l'Éducateur et membre d'honneur de la Société pédagogique romande. Depuis de longs mois, sa santé nécessitait des ménagements et le contraignait à se confiner chez lui, sans diminuer heureusement la clarté et la vivacité de son intelligence. C'est ce qui a valu encore à notre journal quelques articles sérieusement documentés en particulier sur l'organisation des écoles américaines qu'il avait appris à connaître et sur le rôle de la mémoire qui lui paraissait sous-estimé par la pédagogie actuelle. D'ailleurs tout au long de sa fructueuse carrière, Ernest Briod ne manqua jamais l'occasion de faire bénéficier ses collègues des réflexions que lui suggéraient sa culture qu'il ne cessait d'enrichir et sa vivante expérience professionnelle. A 27 ans déjà, il publiait de judicieux conseils sur « **L'enseignement des sciences naturelles à l'École primaire.** » En 1916 parut son **Cours élémentaire de langue allemande**, immédiatement adopté par le Département de l'Instruction publique pour l'enseignement dans les écoles secondaires et primaires supérieures du Canton de Vaud. Cet ouvrage, fruit de 12 ans d'expérience dans les écoles lausannoises, facilita pendant 30 ans la tâche du corps enseignant.

Grâce à sa valeur pédagogique exceptionnelle, des milliers d'élèves ont pu acquérir d'emblée des notions claires logiquement enchaînées qui en ont incité un grand nombre à poursuivre l'étude de la langue allemande. Si M. Ernest Briod n'avait rendu que ce seul service, il aurait bien mérité de l'école et du pays. Or, sans oublier de citer encore deux autres cours de langue allemande écrits en collaboration avec M. Jacob Stadler et un cours élémentaire et moyen de langue anglaise, M. Briod a bien d'autres titres à notre reconnaissance.

Instituteur à Fey, près d'Echallens, de 1894 à 1903, il connut la vie matérielle difficile des enseignants de cette époque. S'il souffrit de constater l'indifférence des autorités cantonales à l'égard de l'instruction publique et de ses maîtres d'école, il sentit tout de suite aussi le rôle que pourrait jouer la Société pédagogique vaudoise pour secouer l'inertie résignée de bon nombre de ses membres. Il intervient par la parole dans les assemblées, par la plume dans le journal pédagogique et toutes ses interventions tirent leur autorité du sentiment de dignité professionnelle qui les inspire. Aussi ses collègues le désignent-ils en 1897 déjà pour faire partie du Bureau de la S.P.V. De 1910 à 1914, il préside la Société pédagogique romande, enfin en 1916, il succédait à François Guex à la rédaction de l'Éducateur, qu'il abandonna 4 ans plus tard lorsqu'il fut nommé maître d'allemand à l'École de Commerce.

Dans le numéro du 25 décembre 1920, il prenait congé de ses lecteurs de la manière suivante, qui montre combien il s'était « donné à cette tâche aimée malgré ses difficultés » et qui était devenue « sa préoccupation de tous les jours » :

« L'étape est accomplie, disait-il. Ce qu'elle a été, nos lecteurs le savent aussi bien que nous-même ; toute de travail et de lutte ; de travail pour le progrès par l'école et dans l'école, et de lutte pour la cause trop longtemps méconnue chez nous des maîtres de l'école publique.

» Etape intermédiaire aussi, nous le pressentons ; étape marquant le passage entre les conceptions éducatives d'avant-guerre et celles qui se dessinent, encore imprécises, dans le lointain de la route. Dans cette marche en avant, nous avons cherché à être un éclaireur prudent, mais non pusillanime, réfléchi, mais non timoré. L'avenir dira si notre tactique fut la bonne. Nous aurions voulu faire mieux et davantage ; si nous ne l'avons pu, c'est que l'œuvre accomplie fut proportionnée aux forces de l'ouvrier ».

Fermes réflexions d'un homme qui a une claire conscience de son devoir et des efforts réalisés pour l'accomplir. Le Comité S.P.R., qui était neuchâtelois, après avoir caractérisé l'activité du rédacteur démissionnaire, sut lui exprimer les sentiments qu'éprouvait le corps enseignant romand :

« Sous l'impulsion de M. Briod, le journal prit une allure différente. Les questions corporatives, reléguées autrefois à l'arrière-plan, sont de par les circonstances, traitées plus fréquemment. Le journal d'idées continue, le journal de défense d'intérêts apparaît.

» On lit l'Educateur, on s'y intéresse, on discute les idées toujours sincère d'un travailleur acharné qui amplifie dans cette sphère d'action des qualités d'amour pour sa vocation, de persévérance que chacun lui reconnaît.

» ... A ce sincère qui s'est consacré entièrement, passionnément à sa tâche et qui a réussi dans ce qu'il estimait être son devoir, à donner de la vie à l'école et à ses maîtres pour le plus grand bien de la génération qui monte, la Romande présente l'hommage de toute sa gratitude ».

Après qu'il eût quitté l'Educateur, M. Briod ne diminua pas son activité ; il collabora au travail du comité des bibliothèques populaires suisses, fit partie du Comité de la Fête nationale, fut désigné comme membre de commissions préconsultatives qui préparaient des projets de lois sur l'enseignement post-scolaire, sur le raccordement des études et sur l'examen pédagogique des recrues. Il écrivit dans plusieurs journaux ou revues des articles qui présentaient avec pertinence des problèmes scolaires et les réflexions qu'ils lui inspiraient. Partout on appréciait sa compétence, sa pondération et son dévouement.

M. Briod nous laisse l'exemple d'une vie intensément laborieuse, pénétrée d'un ardent désir de servir toujours mieux la jeunesse de ce pays qu'il aimait profondément.

Nous nous inclinons respectueusement devant sa tombe et, au nom de tous nos collègues, nous disons à Mme Briod et à sa famille notre sympathie émue.

André Chabloz.

TRAVAUX À DOMICILE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DU CORPS ENSEIGNANT

Les nombreuses réponses suscitées par l'enquête que nous avons proposée à nos collègues l'hiver dernier m'ont contraint à un long dépouillement que je n'ai pu terminer que pendant ces dernières vacances; je m'excuse auprès de mes correspondants de ce retard bien involontaire et les remercie très chaleureusement pour l'intérêt qu'ils ont témoigné à cette nouvelle enquête de l'Éducateur. Qu'ils soient bien persuadés que chacune de leurs lettres a retenu longuement mon attention !

A vrai dire, le dépouillement n'a pas été facile à cause... de la presque totale unanimité des réponses. De Genève au Jura bernois, en passant par Vaud et Neuchâtel, du haut en bas de l'échelle scolaire, à la campagne comme à la ville, l'attitude du corps enseignant à l'égard des travaux à domicile diffère seulement par quelques détails de peu d'importance ; partout l'esprit est le même et la manière de faire à peu près semblable. Impossible, dans ces conditions, d'établir une statistique précise avec de sérieux pourcentages. Et c'est très bien ainsi, car l'intérêt d'une telle enquête, après l'unanimité qu'elle révèle, réside dans les commentaires que bien des correspondants ont pris la peine de donner. En suivant le questionnaire, je vais donc essayer de réaliser la synthèse des réponses exprimées, puis je citerai les réflexions de certains collègues à l'appui de l'opinion générale ou en contradiction avec elle. Pour terminer, je tirerai les conclusions qui paraissent se dégager de notre enquête, que je commenterai brièvement.

DEGRÉ INFÉRIEUR

Mettons à part, pour plus de clarté, les réponses qui concernent les deux premières années, à cause des circonstances particulières à ce début de la scolarité :

En 1ère année, des travaux sont imposés chaque jour, sauf pour le lundi : une demi-page ou une page de lecture à préparer, de 3 à 5 mots à écrire et à apprendre, quelquefois de petits exercices de calculs à écrire et à mémoriser, un petit poème chaque semaine, d'éventuelles observations ou enquêtes auprès des parents.

Maîtres et maîtresses demandent et obtiennent en général la collaboration des parents ; quelques-uns la jugent indispensable ; on craint par-ci par-là la fâcheuse tendance de certains pères de famille qui précèdent le programme et enseignent à leur progéniture la division alors que l'enfant ne connaît encore que l'addition et la soustraction ; de là des confusions souvent difficiles à remettre au clair. Plusieurs réunissent les parents et les renseignent sur la meilleure manière de collaborer.

On considère ces travaux à domicile comme nécessaires à l'accomplissement du programme, à l'acquisition des techniques de lecture, de calcul et à l'apprentissage de l'orthographe. On leur accorde une valeur éducative : sens des responsabilités, habitude d'un travail à accomplir. Ils constituent aussi un lien entre l'école et les parents et permettent à

tous les élèves de suivre le programme de front. Pourtant, deux institutrices déclarent qu'en imposant des devoirs, elles obéissent à la force de l'habitude et au désir des parents.

Tous ces devoirs sont préparés en classe, la page de lecture déchiffrée, le vocabulaire épelé, copié, le poème appris, les calculs établis ; à domicile, il s'agit avant tout de répétitions, d'exercices d'entraînement destinés à créer des réflexes, à maîtriser les techniques.

On contrôle régulièrement tous les devoirs. Car les petits éprouvent un véritable chagrin à n'être pas contrôlés ; ils ne comprennent ni le sens ni l'utilité de leur travail sans l'examen de la maîtresse. Ce qui pose des problèmes de « temps » difficiles à résoudre.

Quant aux sanctions, elles varient beaucoup : retenue après la classe ou arrivée à l'école à 8 h. 30 au lieu de 9 h. dans les classes de ville de première année, nouvelles explications, nouveaux exercices, copie de mots. Avertissement aux parents. Copie des mots plusieurs fois à la maison, nouvelle dictée. Simplification des devoirs pour les élèves qui ont de la peine. Récompense : crayon, gomme, taille-crayons pour 10 devoirs successifs bien faits.

Personne ne signale de conflits avec les parents qui admettent les sanctions mesurées. Seule une institutrice reconnaît que sa manière de faire a suscité quelques commentaires de la part de mères au cœur sensible ; « il convient d'ailleurs de préciser, ajoute-t-elle, que je ne suis pas depuis très longtemps dans la carrière ; ceci explique peut-être cela ! »

En ce qui concerne la **2e année inférieure**, seules les réponses à la première question diffèrent par le fait que les devoirs donnés en 1re année se complètent d'un peu plus de calculs ; on commence à mémoriser le livret. Quelques maîtresses s'interdisent d'imposer des travaux écrits, en particulier des problèmes trop souvent faits par le père. En français, on ajoute parfois quelques phrases (6 à 10 mots), à apprendre, ou même à composer sur un modèle donné.

On estime que, même sans l'aide des parents, l'enfant doit être en mesure de faire ses devoirs qui doivent être courts pour ne pas priver l'enfant de ses moments de jeux, de détente, de loisirs, de musique, de sommeil.

A propos de l'histoire biblique, une maîtresse expérimentée dit : « Depuis plusieurs années, je ne fais plus mémoriser à la maison les textes du livre. Je raconte, nous lisons, ils racontent après moi en classe... et les examens sont aussi bons qu'avant ; et les mamans ont moins de souci à faire apprendre des textes à des enfants qui ne savent pas ou à peine lire. »

On contrôle tous les travaux ; toute la classe écoute l'interrogation, réagit aux réponses fausses ou insuffisantes, fait des critiques.

AUX DEGRÉS INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR

Les travaux imposés

1. Tous nos correspondants donnent régulièrement du travail à domicile ; rarement un seul travail : résumé à mémoriser, ou vocabulaire.

ou lecture, ou 12 à 14 vers. Quelquefois deux genres de travaux ; plus souvent trois et même quatre. Curieuse contradiction : alors que de nombreux maîtres constatent que les élèves préfèrent les devoirs **écrits** (« parce que quand c'est fini, c'est fini ! »), d'autres, tout aussi nombreux, n'en donnent jamais parce que « rares sont les enfants qui disposent d'un coin à eux pour y faire leurs devoirs, et par conséquent ceux-ci sont presque toujours bâclés, tachés de graisse ». Quelques-uns ne demandent jamais de calcul, ni problèmes, ni exercices, sous prétexte que ce sont les parents qui les font.

Les réponses citées textuellement, choisies parmi les plus caractéristiques de la majorité donneront mieux que des commentaires une idée exacte de la manière de faire la plus générale :

Quelques exemples

Degré intermédiaire, IIe année ; 4 devoirs, soit pour une heure de travail au maximum :

- 1) devoir écrit : court exercice de grammaire — ou quelques calculs — ou copie d'une dictée — ou corrections arriérées.
- 2) vocabulaire à apprendre.
- 3) une leçon à pouvoir raconter ; géographie, histoire, sciences — ou vers à réciter ; deux fois par semaine, lecture à répéter.
- 4) oralement : exercices de calcul — réfléchir à une composition, apprendre une règle, un verbe aux temps étudiés.

Classe à 3 degrés.

Chaque jour : du français : vocabulaire, ou lecture, ou récitation ou grammaire.

du calcul : livret ou opérations simples. Pas de problème, sauf ceux qui sont à refaire.

une leçon : géographie, histoire, civisme, sciences ou histoire biblique.

Chaque semaine : si possible en rapport avec les « leçons » ; recherches ou enquêtes, en donnant un temps suffisant.

Chaque mois : un travail personnel, sous forme de conférence ou de rapport.

Les leçons — acquisition de connaissances — sont imposées.

Les recherches et enquêtes sont proposées.

Les conférences sont libres.

Degré intermédiaire.

- 1) Apprendre 10 à 15 mots d'un vocabulaire tiré d'une leçon.
- 2) Revoir la leçon de géographie, d'histoire, etc., vue le jour même en classe — mémoriser un texte une fois par semaine.
- 3) Exercice écrit : corrections de vocabulaire, de dictée, de composition — ou 1 ou 2 problèmes ou conjugaison — ou exercice de grammaire, lecture à préparer — ou révision du livret (le faire écrire et apprendre).

Degré supérieur.

En général 2 leçons de genres différents :

- a) mémorisation, 20 minutes de travail imposé à tous les élèves ; vocabulaire, dictée préparée, calcul oral.
- b) **réflexion** — facultatif — les trois quarts des élèves le font très bien parce que c'est libre et qu'ils sentent les progrès et le bénéfice de leur effort ; lecture fouillée, questionnaire de géographie, problèmes à choix, etc.
- c) **travail personnel** — imposé, mais en général avec un délai d'exécution du lundi au vendredi par exemple. Certains élèves bâclent, mais la majorité y consacre beaucoup plus de temps que j'en demande ; enquêtes, recherche de documentation, textes libres, compte rendu personnel ou mise au net individuelle d'une leçon expliquée en classe. (civisme, histoire, sciences naturelles).

Primaire supérieure. — Tous les jours 4 devoirs en moyenne soit :

- 1) Allemand (ou parfois calcul).
- 2) Histoire — ou civisme — ou géographie, etc.
- 3) Devoir de français (grammaire — vocabulaire — dictée à préparer — brouillon de composition — lecture, etc.).
- 4) une « leçon automatique » selon un rôle défini à l'avance et à peu près immuable soit :
une série de vocabulaire orthographique (revision des mots tirés des leçons des mois précédents).
une série de verbes irréguliers (environ 20 verbes à raison de 1 par jour).

une série de règles orthographiques, homonymes, bizarreries, etc., tirés du « Memento ».

En général, en primaire supérieure, on envisage 1 heure à 1 h. 30 de travail par jour.

Degré supérieur. — Classes dont les meilleurs élèves ont été promus en primaire supérieure :

à la ville : tâche journalière imposée : travaux à finir — pièce, poésie à apprendre — vocabulaire.

Travail facultatif : recherches — concours, mots croisés concernant géographie, histoire et sciences.

à la campagne : pour 20 à 25 minutes au total.

Écrit, un des devoirs suivants :

- 1) dessins de géographie.
- 2) un croquis libre de 10 lignes (titre : Je charrie du bois ; une vache boit à la fontaine).
- 3) une enquête.
- 4) une conjugaison.

Oral, 1 poésie par semaine à dire le samedi ou une lettre à apprendre ou un croquis de géographie avec 10 noms à choix — ou vocabulaire.

Certains parents estiment que c'est trop peu de leçons.

En été, les enfants qui travaillent à la ferme n'ont aucun devoir.

Travaux facultatif

2. La plupart des maîtres ne proposent aucun travail facultatif. « Pour une bonne moitié des élèves, travail proposé signifie travail à ne pas faire ». D'autres, au contraire, suggèrent des activités personnelles — certains élèves en demandent d'ailleurs — telles que recherches et collection de documents, enquêtes — reportages auprès d'industriels ou d'artisans, causeries à présenter aux camarades, réunion de matériaux pour une leçon. « Les élèves avancés ont souvent l'occasion de donner leur mesure dans un questionnaire difficile de géographie, d'histoire et de sciences ainsi que dans la construction d'appareils et de menus objets. » — « Des fiches sont toujours à disposition et peuvent être faites à la maison, en particulier celles de calcul que je corrige ensuite avec l'élève. » — « Les élèves faibles ont la faculté de ne pas apprendre les leçons de géographie, histoire, sciences, etc., et de consacrer tout leur temps au vocabulaire, au livret, à la lecture, ... mais ils préfèrent faire l'inverse. » — Les textes libres à imprimer dans le journal de classe, les correspondances interscolaires suscitent un vif intérêt.

Deux classes rurales récompensent par des livres des travaux de concours qui connaissent un réel succès et dont voici quelques sujets : Confection d'un herbier de plantes médicinales ; construction d'un château-fort, d'un modèle réduit de planeur ; 10 dessins d'animaux de la ferme ; petite monographie de la commune ; collections de photos d'un canton, etc.

Mais, dans la proportion des deux tiers, nos correspondants s'en tiennent à des travaux imposés, obligatoires pour tous les élèves.

Rôle des parents

3. Très généralement, on désire que les **parents contrôlent** le travail des enfants et la très grande majorité des maîtres se plaît à reconnaître que ce contrôle s'effectue dans le 50, 65 et même 90 % des familles ; d'autres constatent une indifférence quasi générale, voire une certaine agressivité, ainsi cette réflexion d'un père à une institutrice : « Avec ces leçons à la maison, nous faisons votre ouvrage ! »

Voici par ailleurs quelques opinions souvent exprimées : « Je souhaite que les parents dictent les vocabulaires et les dictées préparées, récitent les leçons à mémoriser, les livrets, les règles à savoir par cœur. La plupart des parents aiment contrôler les devoirs pour encourager leurs enfants et se rendre mieux compte de leurs progrès ». « Obtenir des parents un contrôle régulier est déjà beaucoup. Je l'estime suffisant et on l'obtient assez facilement, si l'on n'exagère pas en imposant trop de devoirs ».

Quant à la **collaboration des parents**, si l'un de nos collègues estime qu'« elle s'obtient dans la mesure où les tâches imposées sont intéressantes et bien expliquées à l'école », la plupart la redoutent et le disent sans détour : « Je déteste qu'ils s'attaquent aux problèmes, ils les font à

la place de l'enfant et trompent mon jugement concernant les possibilités des élèves. — Les devoirs auxquels les parents pourraient collaborer (problèmes, rédaction) sont systématiquement évités. Je m'efforce de rendre toute collaboration inutile. — Il est bien rare qu'ils aient le temps ou la possibilité de le faire ; certains papas suivent pourtant les travaux de leurs enfants avec intérêt, mais il leur arrive d'embrouiller par leurs explications ce que le maître s'est efforcé de rendre simple et clair ». A ces craintes, s'oppose la voix d'un sage : « Je vois les parents et je leur explique ce qu'ils doivent faire et comment le faire » et encore : « J'ai parfois la preuve d'une intelligente collaboration des parents : travaux peu soignés recopiés par ordre paternel, problèmes faits « en brouillon » seulement, parce que insuffisamment compris ou dont la solution paraît erronée, visites de mamans venant demander des explications sur tel ou tel devoir. »

Une remarque pertinente : « L'élève « privilégié » (parents instruits, qui ont du temps et qui savent le prendre pour le consacrer aux devoirs) risque de compter sur ses parents ; l'effort individuel est réduit, quelquefois supprimé ; l'élève se fait illusion sur ses capacités d'où surprise désagréable à l'examen annuel. »

Terminons sur ce vœu combien justifié : « L'essentiel est que les parents donnent aux enfants la possibilité de faire leurs travaux dans des conditions de tranquillité suffisante ».

Jours sans devoir

4. A Genève, Lausanne et Neuchâtel, le règlement scolaire interdit les devoirs pour le lundi ; ailleurs aussi presque tous les maîtres se conforment à cet usage et depuis longtemps. « Jamais de devoirs pour le lundi ! Le dimanche est jour de repos. Soyons logiques, pas seulement pour nous, mais aussi pour nos élèves ! Question d'horaire tout simplement ! » — « Le samedi après-midi est souvent consacré aux éclaireurs qui ont droit, étant donné leur valeur éducative, à un jour de liberté ». — « Nous appelons cela « dételer » ! Et nous détélons d'autant plus volontiers que nous avons le sentiment d'avoir fait notre devoir tout au long de la semaine ; on sait que le plus souvent on attend au dimanche soir pour « faire ses tâches ». Alors ! ; et lorsque la famille s'absente le samedi (week-end), il faut que ce soit sans arrière-pensée pour l'école ; d'ailleurs, il est si facile de répartir les leçons du lundi sur les autres jours de la semaine ». Précisément, quelques-uns pour éviter cette surcharge, préfèrent maintenir au moins la leçon d'histoire biblique pour le lundi ; on y ajoute parfois du vocabulaire à revoir et des travaux à rattraper. Mais, répétons-le, la cause paraît entendue, la suppression des devoirs pour le lundi est admise presque partout ! Ici et là, on les supprime même pour le jeudi, à cause du congé du mercredi après-midi, et naturellement pour le jour de la rentrée ainsi qu'après les jours de fête locale ou générale.

« Eviter, ajoute un collègue, d'arriver en fin de journée, et faute de temps de donner des devoirs inutiles, dire : a) pas de tâches pour demain, on donne ainsi l'impression que les devoirs sont peu nécessaires ; b) donner n'importe quoi, sans préparation, pour occuper l'élève ».

Valeur des devoirs à domicile

5. La cinquième question revêt une importance particulière puisqu'elle demande de justifier les devoirs à domicile aux points de vue : a) instruction ; b) éducation.

Alors que tous les maîtres de classes primaires supérieures déclarent ces devoirs indispensables pour l'accomplissement complet du programme, les maîtres des classes primaires se montrent moins catégoriques.

Certes, ils les jugent nécessaires pour la mémorisation du vocabulaire, des règles de grammaire et d'orthographe, d'un minimum de nomenclature en géographie et en histoire, de poèmes et de conjugaison, comme aussi de la table de multiplication (l'un ne fait mémoriser que vocabulaire et textes littéraires), mais ils paraissent le plus souvent peu convaincus d'apprendre des « leçons » (géographie, histoire, civisme, etc.). Pourtant, un jeune dit avec raison qu'« un texte à mémoriser, pour les petits de 9 ans, est un excellent apprentissage de la langue et que le résumé permet aussi de greffer dans l'esprit un texte succinct, un plan qui rappelle la discussion animée de la classe ».

« Ces travaux permettent de gagner du temps pour faire à l'école du travail intéressant où la présence du maître est indispensable » et puis « la rapidité de mémorisation étant très diverse, l'étude à l'école occasionnerait grande perte de temps pour plusieurs élèves ». D'autre part, ils obligent à revoir, à repenser le travail fait en classe. « Ils transforment en une réalité personnelle le texte d'histoire, de géographie, de sciences que le maître a présenté et expliqué ». Qu'ils soient « indispensables pour l'assimilation et, bien plus, pour la réflexion, qu'ils apprennent à apprendre, à organiser son travail privé, qu'ils créent une méthode de travail », il ne le pense pas celui de nos collègues, seul adversaire des devoirs à domicile, qui les déclare « une fâcheuse survivance de l'école traditionnelle qui, non contente de torturer l'enfant six heures par jour, lui ravit encore ses heures de loisir. ».

Citons cette opinion qui résume l'avis général : « Je crois qu'il n'est pas absolument indispensable de donner des devoirs pour pouvoir accomplir son sacro-saint programme ! Le programme minimum pourrait éventuellement être rempli sans devoirs réguliers, mais grâce à eux, il est possible de travailler mieux en classe, d'approfondir les questions, de connaître mieux ses écoliers, si les fastidieux exercices de répétition et d'entraînement peuvent être en partie accomplis à domicile. ».

Les opinions sont presque unanimes à reconnaître surtout une **valeur éducative** aux travaux à faire à domicile. Un seul collègue ne leur attribue à cet égard qu'« une valeur infime ». Tous, au contraire, estiment qu'ils obligent à lutter contre la tendance au laisser-aller, à fournir un travail cérébral dans des conditions souvent défavorables, à faire quotidiennement effort, avec la liberté pour les plus grands d'en déterminer le moment ; qu'ainsi ils habituent à bien faire une tâche reçue dont l'enfant est seul à prendre la responsabilité et qu'il apprend à réaliser seul le plus souvent ; la tâche menée à bien, il goûte la satisfaction que donne l'ouvrage consciencieusement accompli. Et cette découverte jointe au plaisir que procurent la recherche intéressante et le travail

individuel lui montrera la nécessité de préparer ses lendemains ; dès lors, ses soirées ne connaîtront peut-être jamais le désœuvrement. Deux avis montreront encore un autre aspect que prennent les travaux à domicile :

« La grande valeur que je leur attribue, c'est d'être un lien entre la famille et l'école, les parents ayant un regard sur le travail de l'enfant et du maître : jolis croquis, vocabulaire intéressant, poésies charmantes qui agrémentent la vie familiale.

Ils donnent lieu également à des conversations entre les enfants et les autres membres de la famille. Les enfants rapportent souvent : « Mon papa m'a dit... il a accompli un cours de répétition dans ce canton... il a vu... etc. ». Aujourd'hui, dans nos familles, c'est la radio qui monologue et qui interdit toute conversation dans la chambre de famille, tout contact avec les aînés. Les devoirs à domicile donnent une petite occasion d'apprendre à parler aux siens. Ils ont encore l'avantage de permettre à l'enfant de mémoriser selon son rythme, dans la position qui lui convient, dans une atmosphère moins intimidante que celle de l'école. ».

Et ces constatations faites par plusieurs de nos correspondants : « A la campagne surtout, on a gardé la fâcheuse habitude de juger la valeur de l'enseignement d'un maître à la quantité de leçons qu'il donne à ses élèves.

Notons en passant que si l'on ne donne que très peu de leçons à la fois, l'élève les apprend mal (cela ne vaut pas la peine de s'y crocher sérieusement). Il ne faut donc pas descendre au-dessous d'un certain minimum ».

Signalons, enfin, l'expérience d'un de nos collègues de la campagne, expérience qui pourra tenir lieu de conclusion : « J'ai été, au début de ma carrière, un adversaire des travaux à domicile ; j'ai essayé, pendant tout un hiver, dans une classe à trois degrés de 50 élèves de n'en pas donner. Les élèves étaient enchantés, les parents aussi. Le résultat scolaire n'a pas diminué, les examens n'ont pas été moins bons. Cependant les élèves se mirent à considérer leur métier d'écolier en dilettantes et perdirent petit à petit ce souci de chaque jour qui permet à un élève d'avancer. Et j'ai de nouveau donné des « leçons » et je continuerai ! ».

Apprendre à préparer les leçons

6. Tandis que plusieurs de nos correspondants « ne sentent pas le besoin d'apprendre en classe à leurs élèves comment on s'y prend pour **étudier intelligemment et rapidement une leçon** ou pour mémoriser un texte », d'autres, beaucoup plus nombreux, « estiment que cet apprentissage s'impose ». « S'il m'arrivait de le négliger, le charabia de mes élèves Suisses allemands me le rappellerait aussitôt ». Quelques-uns « se reprochent chaque année de ne pas y consacrer assez de temps, — et de ne pas faire assez souvent ce travail pourtant si utile ». D'autres « initient leurs élèves au début de l'année, puis les laissent se débrouiller seuls », d'autres encore, « à cause des divers types de mémoire, préfèrent s'abstenir ». Ce n'est pas du tout l'avis d'un collègue qui affirme : « On n'a pas idée de laisser les enfants seuls « dans le bain ». Les uns

apprennent par l'œil, d'autres en lisant à haute voix, ou bien par fragments, ou bien globalement... Il faut essayer en classe tous ces fillons, puis recommander aux enfants de choisir celui qui leur convient ».

Dans bien des classes du degré intermédiaire, — bien qu'une maîtresse déclare qu'à « cet âge (9 ans) on ne fasse plus d'exercices de mémorisation » — on s'efforce le plus souvent de préparer le travail à l'école. « Pour mémoriser un poème, nous lisons une strophe, puis plusieurs la disent ; pour un texte d'histoire ou de géographie, quelques élèves répètent ce que je viens de leur exposer, puis nous le lisons ». Aussi une institutrice peut-elle déclarer que « bien souvent, le tiers de ses élèves savent leur leçon en quittant l'école ». D'un maître cette remarque intéressante : « Nous apprenons, en classe, très souvent, comment mémoriser un texte et étudier intelligemment. Ainsi certains élèves — qui ne savaient jamais leurs leçons — prennent confiance, les paresseux sont très vite dépistés ».

Au degré supérieur, quelques-uns ne pratiquent pas autrement : « Certaines acquisitions auxquelles je tiens sont faites en classe ; des moments dans la journée sont réservés à ce travail d'étude, de mémorisation ou de « drill » avec un bien meilleur profit que lorsque je comptais sur le travail à domicile pour cela ». Voici une manière de faire un peu semblable : « Les textes à mémoriser sont préparés soigneusement en classe. Ils sont l'essence des leçons, les résumés des notions comprises lors de la présentation des sujets. Ce résumé doit être appris par cœur plusieurs fois de suite à plusieurs jours d'intervalle, pour que l'essentiel reste acquis profondément. Chaque fois que j'ai demandé aux élèves de raconter leur leçon, la pauvreté de leur vocabulaire ne leur a permis que de bafouiller des choses incorrectes. Pour le bon élève, le travail domestique que je lui demande n'est qu'un polissage. L'élève faible appliqué a besoin de passer une heure tranquille chez lui en compagnie de son livre ou de son cahier. Quant au paresseux, il ne travaille ni en classe, ni à la maison, je n'ai pas encore trouvé de remède à cette terrible maladie ».

Toutefois, ici et là, on essaie de donner une quantité de « trucs » ou « un système spécial » pour les mémoires rebelles, qu'on aimerait connaître. Ailleurs, « on apprend à noter, avant de mémoriser, les points essentiels à les fixer dans la tête comme points de repère lors de l'exposé subséquent. Lorsque l'exposé est particulièrement long et ardu, j'autorise même parfois l'élève interrogé à utiliser son fichet lors de l'interrogation ». Ou bien on montre ce que l'on « doit » savoir et l'accessoire que l'on « peut » apprendre.

Contrôle en classe

7. Quelques maîtres parlent d'un contrôle sporadique des devoirs oraux, mais tous examinent tous les devoirs écrits. Faciles dans une classe à effectif réduit, ces contrôles prennent beaucoup de temps dans les classes nombreuses où l'on se borne à interroger de 4 à 10 élèves, soit le plus souvent le tiers.

La réponse la plus fréquente s'exprime ainsi : « Je contrôle toutes les leçons, tous les jours, le vocabulaire chez tous les élèves ainsi que

les devoirs écrits ; les leçons orales à quelques élèves seulement, à moins que je fasse un rapide contrôle écrit. — Autant que possible, contrôle de tout et de tous, de temps en temps, sacrifice du nombre à la profondeur».

Ces contrôles « très réguliers, mais courts » paraissent indispensables parce que « sans interrogation, le travail obligatoire ne se fait plus, les travaux personnels « n'arrivent » plus et les travaux individuels ne sont bons que pour autant que toute réussite fasse l'objet d'un compliment ou d'une critique objective du maître ». C'est pourquoi dans certaines classes, « tous les jours, tous les élèves « récitent » d'une manière ou d'une autre tous les travaux. (Tout travail ne mérite-t-il pas son salaire ?). Les enfants le savent très bien et, en général, ces travaux sont faits sérieusement et proprement ». — Enfin encore : « Je ne donne jamais de devoir que je ne pourrai pas contrôler et je m'efforce, lors d'une interrogation orale de faire parler tous les élèves, mais ils ne « récitent » pas tous toute leur leçon ». — Une interrogation collective sert en même temps à introduire la leçon suivante. Quelques maîtres n'oublient pas qu'une interrogation est un excellent exercice d'élocution.

Devoirs préférés

8. Quels travaux à domicile les élèves préfèrent-ils ? Difficile de le dire, tant la variété des réponses est grande. Disons que, généralement, ils aiment les travaux écrits qui demandent peu de réflexion et d'effort intellectuel, mais qui nécessitent du soin : croquis de géographie et de sciences, mise au net de brouillons ou de copies. Les mémorisations faciles ont aussi leurs faveurs : histoire biblique, poèmes, quelquefois des nomenclatures. Mais plusieurs maîtres constatent avec désenchantement qu'ils préféreraient n'en point faire du tout.

Sanctions

9. Les sanctions à prendre en présence de travaux mal faits et de mémorisations insuffisantes mettent ceux qui enseignent dans l'embaras tant différent les conditions de travail et les capacités des enfants. Comment sévir en toute justice dans chaque cas ? Chez tous nos collègues, on sent cette préoccupation d'allier l'exigence à la compréhension pour obtenir de chacun le maximum de ce qu'il peut donner sans être dupes des paresseux. Les sanctions varient du blâme adressé à part à la double copie du texte mal appris, en passant par la mauvaise note, la privation des jeux, d'exercices physiques et du travail manuel. La plus efficace et certainement la plus employée paraît être la retenue pour apprendre à nouveau ou copier la dictée ou le vocabulaire. « Si un élève arrive trop fréquemment sans savoir ses devoirs, je lui donne des leçons particulières, gratis, bien entendu ! » En cas de récidives fréquentes : annotation dans le carnet journalier et entretien avec les parents.

On ne cherche pas tant à punir qu'à redresser, corriger, convaincre. Plus de copies fastidieuses, mais une analyse de la situation, pour la mieux améliorer, sans craindre pourtant la répression des désobéissances et du « je m'en fichisme » flagrant. Des collègues avouent quelques péchés de jeunesse (quand on veut frapper fort) : 10 mots à copier 500

fois ! L'un d'eux reconnaît qu'il « lui est arrivé de donner jusqu'à 100 fois à copier un mot ; j'y ai renoncé : cela ne sert à rien, on me présente du travail plus que négligé ; cette copie fastidieuse (je la voulais telle) se fait au détriment d'étude plus intéressante ou plus utile ».

Conflits avec les parents

10. On comprend que, dans de telles conditions, les conflits avec les parents soient extrêmement rares et vite aplanis après quelques explications. « Les contacts réguliers, même espacés avec les parents évitent tous les petits ennuis », assure un de nos collègues. « Les sanctions prises, dit un autre collègue (travaux à refaire) m'ont rarement amené des conflits avec les parents grâce sans doute au fait que si la durée des devoirs et des travaux à refaire dépasse une heure, les parents doivent signer le travail qui est considéré comme suffisant ».

Ceux qui protestent parfois très vivement contre les retenues après l'école, ce sont les patrons des petits domestiques « qui ne les paient pas pour qu'ils restent après l'école ». Des parents aussi se plaignent parce qu'ils comptent sur leurs enfants pour porter un repas aux champs ou pour « gouverner ».

On signale qu'à Lausanne, une maîtresse de piano a perdu trois élèves de 8 et 9 ans qui n'avaient plus le temps de s'exercer à cause de leurs devoirs scolaires.

Ce sont là les seules difficultés qui paraissent se présenter. En somme, beaucoup de bonne volonté, de la collaboration entre la famille et l'école, beaucoup d'indifférence réciproque aussi.

CONCLUSIONS

En conclusions de notre enquête, nous constatons que tous nos correspondants donnent des devoirs à domicile (un, deux, trois ou même 4 travaux quotidiens différents à exécuter en 15 ou 20 minutes par les plus jeunes élèves — ou en 25 minutes à 1 heure ou 1 h. 1/2 pour les élèves de 10 à 15 ans).

A de rares exceptions près, tous estiment ces devoirs indispensables :

- a) pour l'acquisition de certains mécanismes ; b) pour obtenir la mémorisation définitive du vocabulaire, des règles, des poèmes et du livret ou de certaines nomenclatures ; c) pour que les connaissances acquises en classe soient repensées pour être à nouveau exprimées le lendemain ou plusieurs jours plus tard ; d) pour donner le goût de la recherche et de l'effort intellectuel par des travaux facultatifs ; e) pour donner le sens d'un devoir régulier à accomplir et l'entraînement à une discipline personnelle.*

Si l'on juge nécessaire la collaboration des parents auprès des tout jeunes élèves — pour l'apprentissage de la lecture en particulier — on craint les maladroites de cette aide familiale qui se substitue parfois à l'effort de l'enfant plus âgé créant ainsi de regrettables illusions. Dès le degré moyen, on se borne donc à souhaiter un contrôle des travaux par les parents.

La suppression des devoirs pour le lundi semble entrée définitivement dans les mœurs.

Chacun reconnaît la nécessité d'apprendre aux élèves les meilleures manières de mémoriser et de préparer l'exposé d'une leçon, mais beaucoup se contentent de donner des indications sans proposer en classe des exercices d'entraînement.

Chaque jour tous les devoirs écrits sont contrôlés et le tiers des élèves interrogés oralement ; on remplace très souvent l'interrogation orale par un exercice écrit. Les travaux mal faits, les mémorisations insuffisantes sont à refaire après l'école ou à la maison. On exige rarement la copie des textes mal sus, mais on signale aux parents les défections fréquentes.

Ces sanctions n'ont jamais entraîné de conflits graves avec les parents.

André Chabloz.

N.-B. — Un prochain numéro contiendra les commentaires de cette enquête.

A. C.

AVEZ-VOUS LU ?

Les Etudes pédagogiques de 1953

(Librairie Payot, Lausanne)

Si vos obligations ne vous laissent pas le temps de prendre connaissance de l'actualité pédagogique, lisez au moins ces substantielles « Etudes ». Elles en valent la peine, particulièrement celles de 1953. En effet :

Savez-vous ce que vos élèves adolescents attendent de vous ?

Avez-vous adopté une discipline active ?

Quelle attitude avez-vous acceptée à l'égard des gauchers ?

Vous trouverez des réponses à ces questions toujours présentes à l'esprit des maîtres qui veulent être des hommes d'action, réponses données par des praticiens compétents.

Vous prendrez connaissance de ce « caillou dans la mare » qu'a lancé M. Robert Luthi à propos de la valeur de l'enseignement scientifique.

Le tout vivant, direct, utile !

A. Chabloz.



« A l'Avant-Garde du Progrès »

Il s'agit d'expériences scientifiques attractives dénommées « A l'avant-garde du progrès » démontrant d'une façon théorique le fonctionnement de certains processus physiques et chimiques. Ces séances sont surtout prévues pour les écoliers, permettant ainsi de faire revivre à leur intention les grandes découvertes scientifiques et les recherches du passé, du présent et de l'avenir.

Voici quelques échos de la presse relatifs à ces démonstrations :

Die Tat, Zurich : ... Des démonstrations sont faites qui prouvent que nous ne connaissons de loin pas encore toutes les forces secrètes qui sommeillent dans la nature. Nous aimerions recommander ces séances surtout aussi aux écoliers des classes supérieures.

Glerner Volksblatt, Glaris : Il existe certainement peu de personnes ayant déjà eu l'occasion de suivre ces extraordinaires démonstrations.

Les expériences suivantes sont contenues dans le programme :

- Changement de couleur sur désir
- La bouteille comme marteau
- Le contrôle des vibrations
(Un ton capable de briser un verre à eau)
- Le réfrigérant « Freon »
- La cuisine sur le potager froid
- A la recherche de la lumière
- La musique sur le rayon lumineux
- La propulsion par réaction

Si une démonstration gratuite dans votre école vous intéresse, mettez-vous en contact avec nous, afin de nous permettre de vous donner tous les renseignements nécessaires. Les séances peuvent avoir lieu en français ou en allemand.

GENERAL MOTORS SUISSE S. A.
Département des Relations Publiques
Rue de la Gabelle 21, tél. 2 61 61
Bienne

6 Bibliothèque
Nationale Suisse

J. A. — Montreux

B e r n e



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 226 millions



Votre fleuriste

ETAZ

Lausanne

PETIT-CHÊNE 30

Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S.P.V.



Floriana

Ecole de nurses,
gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées
LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15
Tél.: 24 14 27 Dir. E. Piotet

**Rentrée le
13 septembre**

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU
ST-LAURENT 32 - LAUSANNE